



Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville sur Mer
Commune de
CUVERVILLE-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Sylvain LEMESLE, Baptiste REY, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROBERT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. David LAURENT à M. Sylvain LEMESLE, M. Nicolas MICHEL à M. Baptiste REY.

Absents : M. Gaëtan DUPONT, Mme Vanessa GRENET.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 9

DATE DE CONVOCATION : 10.06.2025

DATE D’AFFICHAGE : 10.06.2025

DELIB 206.25.12 : SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire à l'article 65748 en section de fonctionnement.

Les subventions aux associations ne seront versées qu'après production du contrat d'engagement républicain.

ASSOCIATIONS	Subventions 2024
AFSEP	50,00 €
Agir avec Becquerel	50,00 €
AJC	1 000,00 €
APF France Handicap 76	50,00 €
Association Rêves	50,00 €
AVRE 76	15,00 €
Banque alimentaire	50,00 €
Coop. Scolaire Ecole Saint Sauveur Emalleville	100,00 €
Croix Rouge de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
Harmonie de Gonneville	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
OLYMPIA'CAUX Football club	75,00 €
Secours Catholique (Gonneville La Mallet)	100,00 €
SNSM	100,00 €
Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de Criquetot-L'Esneval	100,00 €

Société musicale de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
SOUVENIR Français	20,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du 76	50,00 €
Classe de découverte	2 000,00 €
Tickets sports	4 000,00 €

Sur la ligne « classes de découverte », seront payées les subventions aux parents des élèves de tout établissement scolaire, école, collège, lycée et assimilé, public ou privé, participant à une sortie scolaire de plus d'une journée à hauteur de 30 % de la somme laissée à la charge des familles, dans la limite de 120€ et à raison d'une sortie par année scolaire, sur présentation d'une attestation de présence de l'enfant à ce séjour établie par l'établissement scolaire.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
 A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 24 juin 2025.

Pierre LEMETAIS
 Maire de CUVERVILLE-EN-CAUX

